

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **60 (1972)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



VAUD

PROBLÈMES DU TRAVAIL

Le groupe lausannois de l'Association pour les droits de la femme avait réuni, l'autre jour, quelques femmes qui présentaient leur métier, leurs expériences dans leur branche, leurs conditions de travail :

La première, **mécanicienne en fourrure** (couturière spécialisée pour la fourrure et sachant coudre avec des machines spéciales à ce métier) parla de son apprentissage, du salaire de misère d'il y a quinze ans, des difficultés à trouver une place stable (la morte-saison était très longue) et de la nécessité, tôt éprouvée de se syndiquer.

La seconde, **vendeuse retraitée**, syndiquée elle aussi, montra l'utilité du syndicat : améliorations obtenues dans les conditions de travail, dans les salaires, assurance-chômage, aide en cas de difficultés personnelles.

La troisième, **sommeilière** pendant quelques années, mais trop fatiguée par ce métier qu'elle aimait pourtant bien — l'introduction du « service-compris » n'est pas fait pour retenir les gens dans l'hôtellerie, nous dit-elle — a changé de métier : **caissière dans un grand magasin**, elle gagne moins qu'avant, mais son horaire est fixe, et si la tension d'esprit est grande, du moins la caissière est-elle assise ! A chaque métier, ses avantages et ses inconvénients.

Plusieurs vendeuses, assistant au débat exprimèrent leur mécontentement de devoir rester une demi-heure

de plus le soir (les grands magasins ont été autorisés depuis peu, par un règlement communal, à fermer leurs portes à 19 heures seulement. Ces demi-heures, compensées par quelques heures de congé dans la semaine, font arriver les vendeuses très tard chez elles et la soirée est bien avancée quand elles ont fini leur ménage. Elles ne sont pas enchantées non plus de la perspective d'ouverture nocturne. Elles s'étonnèrent enfin, de n'avoir jamais reçu d'information de la part d'un syndicat (la propagande des syndicats serait-elle insuffisante ?).

Quant à l'égalité des salaires (ou plutôt l'ingérence), il en a aussi été question : elle n'est pas pour demain : trop souvent, les employeurs s'arrangent à donner des appellations différentes à des fonctions semblables selon qu'elles sont remplies par des hommes ou des femmes. La présidente du Conseil communal de Lausanne, Mme Renée Barbezat, souligna la difficulté que les femmes ont d'obtenir des postes à grandes responsabilités.

Conclusion de ce débat : nécessité de la solidarité féminine, de l'engagement des femmes dans les associations professionnelles ou les syndicats : certaines ont des excuses, les cotisations sont élevées, les séances, le soir, après le travail, sont fatigantes, mais... si toutes les femmes du monde voulaient bien se donner la main !

LES JEUNES MAL RENSEIGNÉS

Les maladies vénériennes sont en recrudescence. L'augmentation frappe surtout les classes d'âge entre 15 et 19 ans, et tout spécialement le sexe féminin.

Pour informer les jeunes, il importe de diffuser le dépliant « DANGER » du Département de l'instruction publique du canton de Genève, section Education sanitaire du Service de la santé de la jeunesse avec l'appui de la Société suisse de dermatologie et de vénéréologie.

On l'obtient au prix de 1 ex. Fr. 0,40 ; 10 ex. Fr. 3.— ; 50 ex. Fr. 12.— ; 100 ex. Fr. 15.—, au près du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, 2, avenue de Rumilly, 1005 Lausanne (CCP 10-2084) tél. 22 24 98).

FEMMES UNIVERSITAIRES

Le 24 octobre, lors de son assemblée générale, l'Association genevoise des Femmes universitaires a élu, en remplacement de Mme Frumkin, démissionnaire, une nouvelle présidente en la personne de **Mme Marguerite Buchel**, dr. ès Sc. économiques.

L'impression produite par Mme Buchel au colloque de Twickenham du 6 au 9 avril 1972, lors de son brillant exposé en français et en anglais sur la **taxe à la valeur ajoutée** promet pour l'AGFU une nouvelle présidente digne de la précédente !

SPORT «MALGRÉ TOUT»

C'est un bel exemple d'amitié et de courage que la rencontre internationale Suisse-Belgique de basketball qui opposa, le 4 novembre au Pavillon des Sports du Bout-du-Monde de Genève, des handicapés belges et suisses sur leurs fauteuils roulants.

Amitié ancienne de deux petits pays à l'occasion du cinquantième de l'Union Royale Belge de Genève et courage de ceux qui, gravement atteints, s'efforcent jour après jour de dominer leur handicap.

Parmi les nombreuses manifestations de ce cinquantième, l'exposition de photos de handicapés sportifs belges donna l'idée de cette rencontre à Sport-Handicap de Genève (présidé par M. Vuilleumier) qui suscita maintes bonnes volontés et fut placée sous le haut patronage du roi Baudouin et du président de la Confédération, M. Nello Celio. Cet intérêt est encourageant pour la sympathique association genevoise Sport-Handicap qui, depuis 1956, sous la belle devise « Sport malgré tout », permet aux handicapés et handicapées d'exercer gymnastique, tir à l'arc, tennis de table, athlétisme, basketball sur fauteuils roulants et natation, à la piscine des Vernets et au Cycle des Grandes-Communes de Lancy.

Simone Pierre.

GENÈVE

Aux IVe Rencontres de l'Institut de la Vie

LES LIMITES DE LA VILLE

« Le fait dominant de notre époque, plus important encore que les innombrables inventions scientifiques, techniques et industrielles de l'homme faber du XXe siècle est le phénomène de la concentration des individus dans les villes. » Ce fait reconnu par les historiens et sociologues actuels les plus avertis fut à la base de la semaine d'étude des IVe Rencontres de l'Institut de la Vie et provoqua au cours des conférences et des colloques l'unanimité des conférenciers, des groupes d'études et du nombreux public quant à la gravité du problème qu'il pose.

IMPORTANCE DE L'ÉVOLUTION DE LA CONDITION FÉMININE

Pour le professeur Labeyrie, directeur du laboratoire d'écologie expérimentale et du centre d'études supérieures d'aménagement de l'Université de Tour, l'homme échappe maintenant à la sélection animale naturelle, mais sa trop grande densité doit être freinée volontairement pour qu'il survive aux dangers complexes qu'elle provoque. Et ce frein indispensable (que renforce, semble-t-il, un statut plus favorable de la femme, en lui permettant de développer sa personnalité et de limiter sa simple fonction de reproductrice) devrait concerner tout d'abord les sujets anormaux. Il semble que ce n'est pas la densité même qui crée l'agressivité et amène la dégénérescence humaine, mais les conditions dont elle s'accompagne (tension - pollution, etc.) ; il faut donc rechercher pour nos villes les conditions optimales : espaces verts, quartiers diversifiés, etc.

POUR LA SÉCURITÉ PSYCHIQUE

Le professeur en biochimie de l'Université de Genève, M. M. Kobr et le docteur G. Meyrat, psychiatre, s'accordèrent à reconnaître que les pollutions chimiques dans les agglomérations atteignent gravement l'homme (par exemple la mortalité des bébés de moins d'un an diminuerait de 0,7 % si diminuait de 10 % la concentration des poussières des villes, celle des nouveau-nés de 0,6 %, des foetus de 0,9 %) et qu'elles sont de par leur complexité très difficiles à éliminer. Elles pourraient cependant l'être par de techniques sévèrement appliquées. Mais la pollution psychique, la dépersonnalisation due à la promiscuité trop forte et à l'anonymat du milieu, ne peuvent l'être que par la restructuration des villes en communautés vivantes plus restreintes (ensemble harmonieux — quartiers équilibrés comme celui du Moulin à Vent créé à Perpignan, par exemple). Et la densité doit être freinée, les nuisances industrielles limitées, la qualité recherchée avant la quantité. Dès à présent quelques architectes cherchent des solutions assurant la sécurité psychique. « La préoccupation de l'homme devrait inspirer tous les travaux et les réalisations. »

REMPLACER LA SÉLECTION NATURELLE

Pour le professeur Fourasté, du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, au cours de ces 25 dernières années, le monde a changé plus qu'en tous les siècles précédents. C'est la « loi humaine » qui doit remplacer la sélection naturelle pour arrêter « l'évolution démentielle de la démographie (que sera l'humanité en l'an 2000 ? la population des pays riches doublant tous les 100 ans serait en faible proportion envers celle des pays pau-

vres qui double tous les 30 ans... et pouvons-nous envisager 2 milliards de Français ou 40 fois 300 000 Genevois ?). Nous ne pourrions que par cette loi humaine sauver les plus faibles et permettre à l'être humain d'atteindre à son plus haut niveau.

C'est bien ce que demande aussi le professeur Chambard de Lauve de l'Ecole pratique des Hautes Etudes d'ethnologie sociale et de psychosociologie de Paris : permettre à tous ceux qui vivent dans les villes d'atteindre « par des canaux verticaux » les gouvernements et les techniciens, pour que ceux-ci tiennent compte de leurs besoins réels dans la structure des villes. Une extrapolation abstraite

C'est bien cette communication ascendante que cherche à établir l'Institut de la Vie. On le sentit au cours des colloques d'une haute tenue où toutes les opinions purent s'exprimer, se confronter.

La semaine d'étude des Rencontres ne s'est pas seulement achevée sur une remarquable synthèse de beaux exposés théoriques ; le travail continue au sein de commissions, de groupes d'études, de séances politiques. N'apporterez-vous pas aussi votre contribution à cet effort ? Elle nous concerne tous et toutes et le monde de demain dépend des mesures qui seront prises pour écarter des dangers extrêmement menaçants.

Des formules d'inscription à l'Institut de la Vie peuvent être obtenues à l'Institut de la Vie, Branche suisse, 1211 Genève 1, case postale.

TABLE RONDE SUR LA REVISION DE LA LAMA

Mmes Badel et de Loës, respectivement présidentes des groupements féminins radical et libéral genevois, aidées par une équipe très efficace, avaient mis sur pied une rencontre fort intéressante à Thônex. Elles avaient réuni des orateurs très avertis dans le domaine de l'assurance-maladie : **Mme Monique Sottas**, déléguée du Mouvement populaire des familles, un économiste, **M. Gigy**, un président d'assurance-maladie, **M. W. Bouvier**, un médecin, le **Dr André Gautier** et **M. Marcel Mori**, pharmacien, qui dirigeait les débats. Il félicita chaleureusement les organisatrices de cette table ronde qui a permis un utile travail d'information.

AU CENTRE DE LIAISON

Dans les sociétés membres du Centre de liaison :

LE LYCEUM

Pour sa rentrée d'automne, la section littéraire du Lyceum poursuit son cycle de conférences de Mme Madeleine Berry, poète et écrivain de Paris, sur le thème de « Quelques héroïnes du roman français ». D'Astrée, tout imprégnée encore du roman courtois, en passant par Clélie, mais surtout de la Princesse de Clèves à Henriette de Mortsau, de Balzac, la plupart des héroïnes choisies par Mme Berry finissent par faire parler plus haut leur raison que leur cœur, par aligner leur vie sur ce choix qui les conduit fatalement à la mort, non sans leur avoir fait éprouver, dans une dernière illumination, le

NEUCHÂTEL

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN PAYS NEUCHÂTELOIS

Le problème de l'aménagement du territoire doit être résolu par notre génération. Pour parer au plus pressé et pour suivre la voie tracée par le Conseil fédéral, les gouvernements cantonaux sont amenés à prendre rapidement des mesures afin d'éviter d'irréparables catastrophes. Il va de soi que les nouvelles dispositions concernent aussi bien les femmes que les hommes, car on ne voit guère, de nos jours une transaction immobilière où la femme, directement ou indirectement, n'aurait pas à faire valoir son opinion.

Dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a publié le 24 octobre 1972 un arrêté provisoire (jusqu'à la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire), arrêté que l'on peut qualifier de révolutionnaire et qui place le 80 % environ du territoire sous la protection des autorités cantonales.

De quoi s'agit-il ? De conserver l'affectation actuelle des terres.

Il n'est pas question, précisons-le, de restreindre les droits de propriété : le propriétaire garde ses trois droits fondamentaux : acheter, jouir, vendre, mais il n'est plus autorisé à changer la nature de son terrain.

Les cantons de Genève, Vaud et Fribourg ont déjà institué des mesures d'urgence en matière d'aménagement du territoire. Elles ne vont toutefois pas aussi loin que l'arrêté neuchâtelois, qu'il convient de considérer comme une mesure propre à sauvegarder la qualité de la vie. Et cette qualité de la vie, les femmes sont, ou devraient être les premières à en prendre conscience. On ne parlait pas encore de qualité de la vie lorsqu'en 1902 la population suisse a mis sous protection les forêts du pays, s'avisant que la forêt est indispensable à la vie de l'homme. La situation de l'environnement est aujourd'hui bien autrement grave, s'alarmer ne suffit pas, il faut agir. Le gouvernement neuchâtelois a mûrement pesé ses décisions, conscient qu'il est de ses responsabilités dans le façonnement de l'héritage que nous léguons aux générations futures.

S. Schappi.

AU CENTRE DE LIAISON

lancinant regret d'un sacrifice qu'elles s'avouent inutile, voire absurde.

De deux choses l'une : ou bien Mme Berry choisit ses héroïnes selon son goût personnel, ou bien le conditionnement subi par la femme (en l'occurrence la Française) durant plus de deux siècles et illustré par ces personnalités a contribué dans une large mesure à freiner l'émancipation féminine. La femme moderne s'étonne de constater que systématiquement les femmes paraissent trop faibles pour accepter les sacrifices exigés par un idéal et pour les transcender, alors que l'homme est encouragé par le philosophe grec aussi bien que par le saint ou l'homme politique à se dépasser lui-même, à faire de sa faiblesse une force. Dans sa prochaine conférence du 22 novembre, Mme Berry s'en expliquera peut-être.

Le Centre de liaison fait partie du comité de l'Association neuchâteloise pour l'aide au Tiers-Monde, qui s'est réuni pour faire le point après le résultat négatif de la votation d'octobre. L'association reconnaît que, faute d'une diffusion assez large de ses idées et de ses arguments, les Neuchâtelois n'ont pas été suffisamment informés. Mais elle a décidé de poursuivre sa tâche afin d'amener le peuple à comprendre mieux les problèmes du développement dans le monde.

S. Sch.

SKI, VACANCES, REPOS

Les Unions chrétiennes féminines vaudaises proposent à toutes les jeunes femmes, mariées, célibataires, jeunes mères, trois séjours à choix, d'une semaine, à Rosaly, les Pacots :

- 1) du 15 au 20 janvier 1973 ;
- 2) du 22 au 27 janvier ;
- 3) du 29 janvier au 3 février.

Pour affronter la fin de l'hiver avec un entraînement neuf, profiter de la neige, du soleil, skier, vous promener, lire ou participer à des discussions au gré de votre fantaisie, inscrivez-vous sans tarder à l'un de ces trois camps auprès de Mme R. Boudry, 1699 Eco-teaux. Tél. 021 / 93 81 53.

MEMENTO

Au Lyceum-Club, rue de Bourg 15, Lausanne :

24 novembre, 20 h. 30, récital d'Aline Demierre, pianiste.

1er décembre, de 14 à 22 h., et 2 décembre, de 14 à 17 h., marché aux puces.

8 décembre, à 17 h., conférence de Jean-Louis Cornuz : « Victor Hugo et les tables tournantes ».



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE

GENÈVE - 4, Tour-de-l'île - Tél. 25 10 38

Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEF

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
SECRÉTAIRE DE BANQUE
AIDE DE BUREAU
DACTYLOGRAPHIE

ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Steno et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande